

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : carolanne-faucher-cssps-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/1b22de8ddfa07068f8903907>

Date d'obtention : 2025-09-19 19:03:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Le protocole lorsqu'il a des infractions face au sextage
- le sextage inclus la production, la distribution et la redistribution
- Nous pouvons confisquer le cellulaire pour réduire la diffusion
- Important de donner le strict minimum pour la confidentialité et le respect des victimes

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- D'être concret, précis et constant dans mes interventions en lien avec les infractions criminelles de types sextage

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- en premier, de faire sentir bien la victime en lui informant qu'elle fait partie de la solution
- donner le strict minimum en informations pour ceux qui ont fait l'infraction
- Respecter le protocole à chaque fois